

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° DE-2023-024

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2023 - Budget primitif - Budget annexe des parcs de stationnement.

Le budget annexe des parcs de stationnement retrace la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour-de-Sault, Sainte-Claire, Vauban, Gare et Belfort)

et des parcs de surface fermés par barrières, tous exploités en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la TVA, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct.

Le budget primitif 2023 s'équilibre globalement à 6,58 M€, exploitation et investissement confondus, soit quasiment au même niveau qu'au budget précédent (6,59 M€).

EXPLOITATION (en K€)	B.P. 2022	B.P. 2023
RECETTES		
Droits de stationnement	3 846	4 015
Reprise sur subventions transférables	618	618
Autres produits	136	33
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION	4 600	4 666
DEPENSES		
Charges à caractère général	1 016	1 253
Charges de personnel	1 502	1 678
Charges financières	138	128
Autres charges de gestion, charges exceptionnelles et diverses	47	247
Dotations aux amortissements	1 357	1 360
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION	4 060	4 666
Recettes - dépenses = virement à la section d'investissement	540	0
Virement + dotations aux amortissements - reprise = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	1 279	742
INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2022	B.P. 2023
RECETTES		
Emprunts	93	526
Dotations aux amortissements + virement section exploitation	1 897	1 360
Autres recettes (opération patrimoniale)		30
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 990	1 916
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	335	346
Dépenses d'équipement	880	897
Reprise sur subventions transférables	618	618
Autres dépenses dont opération patrimoniale	157	55
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 990	1 916

La section d'exploitation

Le budget de la section d'exploitation s'équilibre à 4,67 M€, contre 4,60 M€ au Budget primitif 2022 global et 4,06 M€ hors virement à la section d'investissement, soit une hausse de 14,9% à même périmètre.

L'évolution des dépenses de gestion du service explique cette hausse entre les deux exercices. Les deux principaux postes des dépenses de gestion enregistrent en effet une forte progression : tout d'abord, les charges à caractère général qui s'élèvent à 1,253 M€ soit une augmentation de 237 K€ (+23%) en raison principalement de la flambée des prix de l'énergie malgré l'application du dispositif « amortisseur électricité » mis en place par l'État tandis que les dépenses de personnel représentent 1,678 M€ et progressent de 176 K€ (+ 12 %), conséquence de la hausse intervenue courant 2022 du point d'indice en année pleine et de l'effet glissement vieillesse technicité.

Les autres charges de fonctionnement s'établissent à 247 K€ contre 47 K€ en 2022 pour tenir compte de l'inscription de 208 K€ au titre de la participation au Syndicat des mobilités pour les navettes électriques gratuites, dépense inscrite à la Décision modificative n°1 de 2022 à la suite du renouvellement de la convention de financement entre la Ville et le syndicat.

Les frais financiers continuent de diminuer et s'élèvent à 128 K€ (-7%) alors que les dotations aux amortissements sont reconduites à hauteur de 1,360 M€.

En recettes, la prévision des redevances de stationnement (FPS compris) est revue à la hausse à 4,015 M€ (3,85 M€ au BP 2022) pour correspondre au montant perçu en 2022 et à une fréquentation accrue des parcs.

Les autres recettes d'exploitation, soit 33 K€, constituées principalement des remboursements de sinistres ainsi que la reprise partielle sur les subventions d'équipement et le produit des amendes de police soit 618 K€ permettent d'assurer l'équilibre de ce budget.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,92 M€, à même hauteur qu'au budget primitif 2022 (1,99 M).

Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 346 K€ et de cautions pour 25 K€, 618 K€ de reprise de quote-part de subventions d'équipement et 897 K€ de dépenses d'équipement qui concernent :

- le renouvellement des équipements et matériels à hauteur de 672 K€, en particulier pour la vidéosurveillance, le jalonnement dynamique et l'installation de bornes de recharge électrique dans les parcs Ste Claire et Tour de Sault;
- les travaux de réaménagement pour 205 K€ comprenant le remplacement des portes sectionnelles dans les parcs bâtis et la reprogrammation des adaptations du parc du champ de foire ;
- un crédit de 20 K€ destiné à des études de faisabilité.

Leur financement est assuré par les dotations aux amortissements pour 1,360 M€ et par une inscription de 526 K€ au titre du recours à l'emprunt. Il est précisé que ce montant devrait être réduit ou annulé à l'occasion de la Décision modificative n°1 grâce à la reprise d'un résultat de clôture important sur ce budget annexe.

Par ailleurs, il est prévu l'inscription de 30 K€ en dépense et recette au chapitre des opérations patrimoniales pour permettre de solder des écritures d'avances forfaitaires liées à un marché aujourd'hui clôturé de remplacement des chaufferies.

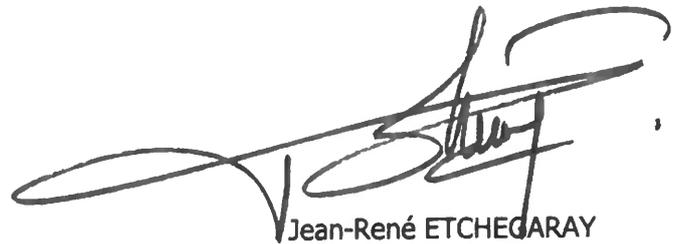
En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat),

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services